

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 3 Mai 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Sandrine Collavet, Alain Doucet, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel., Marc Sintès

Absents excusés : Sandrine Delorenzi (procuration Agnès Chatel)

Le conseil municipal désigne Sandrine Collavet secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal d'ajourner de l'ordre du jour le point suivant :

- Débat du comité participatif

Le conseil municipal décide de reporter le débat du comité participatif.

### 1) Comptes rendus des réunions de commissions

<b>Aménagement &amp; travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le radar pédagogique a été installé à Bovère</li><li>• Les panneaux fixes sont en cours d'installation à Savernaz</li><li>• Achat du tracteur : les offres reçues ont été consultées, des informations complémentaires ont été demandées aux entreprises</li><li>• Toilettes chez Beroud : une étude de sol doit être réalisée pour voir ce qui est faisable ou pas pour installer des toilettes autonettoyantes. Vu avec Vachoux, nous devons lui envoyer les plans des parcelles concernées avant de prévoir un RDV.</li></ul>
<b>Bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les bacs à fleurs dans la cour de l'école sont fixés.</li><li>• Réaménagement cantine : Le professionnel vient le mardi 3 à 9h.</li><li>• Stores cantine : l'électricité est OK, l'entreprise BB Store interviendra le 18 mai pour installer les stores.</li><li>• Mise en sécurité maison A. : il a été accepté au dernier conseil de prendre en charge la destruction de la maison. Cependant, la question est en suspens actuellement car la seule entreprise qui avait accepté de prendre en charges ces travaux n'est pas en mesure de le faire.</li><li>• Sécurisation du préau réalisée. Réflexion en cours sur la suite à donner concernant l'agrandissement du préau.</li></ul>
<b>Environnement, bois</b>	

<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OAP 3 - Maréchaux : le permis de construire l'OAP 3 a été validé</li> <li>• Projet des ordures ménagères enterrées ou semi-enterrées chez Pierru, au chef-lieu et aux maréchaux en réflexion</li> </ul>
<b>Budget &amp; Finances</b>	RAS
<b>Enfance, école, jeunesse et sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe de travail va être formé pour réfléchir à l'aire de jeux</li> <li>• La charte de la pause méridienne est en phase de correction</li> <li>• Le flyer concernant la réunion jeunes du 13 mai est en phase de finalisation et va pouvoir être communiqué</li> <li>• Le groupe de travail concernant le pumtrack avance sur le sujet de manière à l'inclure dans le projet avec le CAUE</li> </ul>
<b>Participatif</b>	Le comité participatif remet en cause sa pertinence notamment compte tenu du manque d'application par les autres commissions du règlement adopté en début de mandat.
<b>Vie associative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Talia a pris au 16 avril la relève de Yannis au secrétariat. Il continue à venir l'aider bénévolement régulièrement et se propose de continuer à venir ainsi jusqu'au vacances d'été.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle est formée à la comptabilité générale tous les lundis par Virginie (CC4R)</li> <li>• A l'issue de la première période d'1 mois en binôme avec Yannis, elle accepte de reconduire son contrat pour la période de 3 mois initialement prévues (du 1e mai au 31 juillet). En revanche, le salaire initial (1800€ brut) lui semble trop peu élevé en raison de la charge de travail, des responsabilités induites par sa fonction et du coût de la vie. La commission RH doit statuer sur cette question.</li> <li>• Pour le poste de cantonnier, un seul entretien a pu être organisé à ce jour et le candidat ne s'est pas présenté.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du prochain bulletin municipal en cours</li> </ul>
<b>CCAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernant l'éventuelle arrivée de réfugiés ukrainiens sur la commune, il a été décidé d'organiser systématiquement un accueil en mairie. Pour soutenir les réfugiés et les familles accueillantes, le CCAS propose également de financer des bons d'achats alimentaires et d'organiser des collectes ciblées en fonction des arrivants. Pour les collégiens, une forme de tutorat avec des collégiens Tholoméens pourrait être imaginé.</li> <li>• La question d'un appartement d'urgence sur la commune se pose à nouveau.</li> <li>• Au vu de l'arrivée de la fin de la procédure d'adressage, des permanences pourraient être organisées concernant les formalités.</li> </ul>

Un tour de table est effectué auprès des élus.

M. Mossuz remarque que lors de la réunion enfance/jeunesse et sport du 14 avril 2022 que 3 personnes étaient présentes dont deux personnes externes. « Il sera préférable qu'il y soit au moins 2 élus lors des commissions. »

Madame Casassus souhaite revoir le rapport sur la commission participative. Elle pense qu'il n'y a pas de remise en cause de l'existence du comité participatif et de son rôle.

Mme Collavet signale que le compte-rendu de la commission communication n'est pas celui qui a été envoyé. Elle avait corrigé par information aux conseillers municipaux. Voici le compte-rendu de la commission communication :

*« Le prochain bulletin municipal est prévu pour la dernière quinzaine de juin. Les articles doivent arriver à la commission communication pour la mi-mai. La distribution sera assurée par la poste. Une relance a été faite pour le projet des 3 panneaux d'affichage publics auprès des 2 artisans du village qui avaient déjà répondu au premier cahier des charges. Aucune réponse n'a été reçue. »*

## **2) Intervention de Samuel Torton**

Monsieur Torton Samuel informaticien pour la commune présente les outils partagés de collaboration au conseil municipal. Les boites mails en @tholome.fr fonctionnent bien ainsi que les agendas.

Des groupes de travail, par commission sont mis en place avec le logiciel teams. Le canal général concerne tout le comité participatif de la commission et le canal interne uniquement les élus de ce groupe de travail.

Des tutoriels seront mis à disposition aux élus et aux membres des comités dans le groupe collaboration.

## **3) Validation du devis pour la réfection de la voirie en enrobé projeter**

Mme le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise SPIE BATIGNOLE pour la réfection de voirie aux lieux dits « Romblaz » « La Toche » « Vers Gevaux » « La Cocarde » « chez Bobinaz ».

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis.

Monsieur Layat précise que le conseil a bien conscience que certaines routes mériteraient la réfection complète de l'enrobé mais que nous attendons les travaux des projets de tout à l'égout.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte le devis proposé par l'entreprise soit 24 432€ TTC,
- Autorise Mme le Maire à signer le devis

## **4) Vacation de l'économiste du CAUE**

Mme le Maire présente au conseil municipal les différentes phases qui ont été établies par le CAUE dans le cadre du projet global.

Le CAUE a proposé lors de la dernière réunion de faire venir un économiste afin de chiffrer le coût du projet.

Il est proposé 10 vacations, dont 7 pour la cure et 3 pour le projet global.

Monsieur Sintès, Monsieur Mossuz et Madame Cassasus s'interrogent sur l'avancement prématuré du projet.

Monsieur Sintès souligne le déficit d'information du phasage et du groupe qui a travaillé avec le CAUE. Le dernier document du CAUE n'a pas été envoyé aux conseillers municipaux.

Il souhaite aussi que l'on se pose la question de l'ordre des travaux à faire et souhaite plus de méthodologie.

Madame le Maire rappelle, que le conseil avait décidé de suivre les directions du CAUE et rappelle les étapes qui avaient été définies.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur cette répartition des 10 vacations.

Il est demandé de revoir celles-ci, les conseillers demandent 7 vacations pour le projet global et 3 vacations pour la cure.

Cela permettra au conseil d'avoir un chiffrage plus global afin de se mettre d'accord sur la suite du projet. Le chiffrage ne vaut pas décision.

Monsieur Maurice Demourieux demande qu'un groupe de travail précis et communicant soit créé autour de ce projet et regrette que le CAUE ne se rende pas plus disponible aux élus. (rencontres uniquement en journée)

Il est prévu qu'une réunion du groupe de travail se mette en place rapidement pour lister les questions à poser au CAUE.

Madame le Maire s'engage à envoyer dès le lendemain le deuxième dossier du CAUE à tous les élus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider les vacations de l'économiste du CAUE (14 votes pour/ 1 vote abstention M.Mossuz)

### **5/ Achat des parcelles Vers Gevaux**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la vente de deux parcelles de bois sur la commune au lieu-dit « VERS GEVAUX ».

Monsieur Layat explique que ces parcelles sont limitrophes à la commune.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir accepter ou non d'acheter les parcelles A1255 et A1256.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte d'acheter les parcelles de bois proposé au prix de 2600 euros TTC.
- Autorise Mme le Maire à signer

### **6/Convention de mise à disposition d'une personne de la CC4R**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du fait que la commune a sollicité l'aide de la CC4R pour une mise à disposition du service comptable pour 2 mois maximum afin d'accompagner Talia dans ses missions financières et comptables. (formation à la comptabilité publique courante et utilisation du logiciel)

La commune souhaite une mise à disposition du personnel comptable-RH de la CC4R pour une journée par semaine pendant 2 mois à compter de la signature de la convention. Après sollicitation auprès du président, les membres du bureau communautaire ont accepté une mise à disposition de son service secrétariat/comptabilité pour une durée de 1 jour par semaine pendant 2 mois, à aménager selon les besoins et possibilités des agents concernés.

Pour acter cette aide, il convient d'autoriser Madame maire à signer une convention de partenariat qui encadre la mise à disposition de l'agent.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir accepter cette convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à signer la convention.

## **7) Contrat de relance logement**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide pour soutenir et relancer la production de logements neufs.

Ce contrat est signé entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes volontaires éligibles. Il fixe les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice de l'aide, pour chaque commune signataire. Pour bénéficier de cette éventuelle aide, les services de l'Etat proposent de contractualiser dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont le contrat de relance du logement sera une annexe.

Le montant prévisionnel d'aide est établi pour chaque commune au regard de son objectif de production de logements, de ses autorisations de construire délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022, **pour des opérations d'au-moins 2 logements et d'une densité minimale de 0,8 (surface de plancher logement divisée par la surface du terrain).**

Chaque logement produit respectant les critères ci-dessus ouvrira droit à une aide de 1.500 €. Ceux provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500 € par nouveau logement.

Pour être éligibles, les communes doivent signer le contrat et atteindre l'objectif annuel de production de logement. L'objectif sera évaluée sur la base du nombre de logements autorisés entre les 1<sup>er</sup> septembre 2021 et 31 août 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (14 votes pour/ 1 abstention Morel David)

- Autorise Mme le Maire à la signer.

## **8) Validation de l'adressage**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et voies de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Après avoir délibéré le conseil municipal

- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopte les dénominations suivantes

## VOIES DE SAINT-JEAN DE THOLOME

Numéro	Nom de voie proposé	Type de voie
01	Route du Môle	Route départementale
02	Route de Peillonex	Route départementale
03	Route de la Tour	Route départementale
04	Route de Faucigny	Route départementale
05	Route de Cenoche	Route départementale
06	Route de Larsenex	Route communale
07	Route de Romblaz d'en haut	Route communale
08	Route de Gevaux	Route communale
09	Impasse vers Château	Route communale
10	Route de Ruddé	Route communale
11	Impasse de la Merfière	Route communale
12	Route de Trolliet	Route communale
13	Impasse de Folliex	Route communale
14	Impasse des Granges	Route communale
15	Route de Pierru	Route communale
16	Impasse de Bovère	Route communale
17	Chemin rural ( des Rossats )	Adresse uniquement
18	Impasse de la Croix	Route communale
19	Chemin des Feux	Chemin rural
20	Chemin sous Bovère	Chemin rural
21	Route de Picquet	Route communale
23	Impasse de Menoud	Route communale
24	Chemin de Grosse Pierre	Chemin rural
25	Route de Savernaz	Route communale
26	Chemin du Plan	Chemin rural
27	Impasse du Grand Pré	Route communale
28	Impasse de la Cour	Chemin rural
29	Route des Bauffonds	Route communale
32	Impasse de Bourlavant	Route communale
33	Chemin du Stieu	Route communale
34	Chemin de Grange Valet	Chemin rural
35	Impasse de Grange Cocarde	Route communale
36	Impasse de Bobinaz	Route communale
37	Route de Baron	Route communale
38	Impasse de Pouilly	Route communale
39	Route de Dametaz	Route communale
40	Route des Maréchaux	Route communale
41	Route des Syords	Route communale
42	Impasse des Marais	Route communale
43	Route des Ruz	Route communale
44	Impasse des Tontons	Route communale
45	Impasse du Bournet	Chemin rural
48	Route de la Fléchère	Route communale
49	Route de la Biollaz	Route communale
51	Impasse des Chars	Route communale
56	Chemin de l'Ecole	Chemin rural
57	Chemin de Bocquet	Route communale
58	Impasse de Balava	Route communale

59	Chemin de Lachat	Route communale
61	Impasse de l'Alpestre	Route communale
62	Route de Letrecas	Commune de La Tour
63	Route de Romblaz	Route communale
64	Route de l'Ecuteux	Commune de La Tour
65	Chemin de Vassy	Commune de La Tour
66	Route de Bellevue	Commune de La Tour
71	Impasse des Prés André	Route communale
72	Impasse des Arolles	Chemin rural
77	Impasse du Bouchet	Chemin rural
78	Impasse du four à pain	Chemin rural
	Réserveoir + Captage de Folliex	Adresse uniquement
	Captage de Bovère	Adresse uniquement
	Réserveoir des Maréchaux	Adresse uniquement
	Réserveoir des Syords	Adresse uniquement
	Réserveoir de Bovère	Adresse uniquement
	Réserveoir des Granges Bovère	Adresse uniquement
	Réserveoir de Larsenex	Adresse uniquement

### **VOIES DE SAINT-JEAN DE THOLOME**

Numéro	Nom de voie proposé	Type de voie
22	Impasse de Picquet	Chemin privé
30	Impasse du Biollay	Chemin privé
31	Impasse des Creux	Chemin privé
46	Impasse des Roches	Chemin privé
47	Impasse des Chars-Mossuz	Chemin privé
50	Impasse du Grand Tilleul	Chemin privé
52	Impasse du Cerf	Chemin privé
53	Impasse des Hironnelles	Chemin privé
54	Impasse des Bredans	Chemin privé
55	Impasse du Raymond	Chemin privé
60	Impasse de la Mouille	Chemin privé
73	Impasse de Bardollet	Chemin privé
74	Impasse des Roseaux	Chemin privé
75	Impasse des Frênes ( Accès 1 )	Chemin privé
76	Impasse du Verger ( Accès 2 )	Chemin privé

### **10/Remboursement des frais de Madame Ancel**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de sa demande de remboursement des frais qu'elle a avancé pour la cérémonie du 15 avril.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement de 330 euros.

## **11) Attribution de subvention exceptionnelle de Solhandicep**

Madame le maire fait part au conseil municipal que l'association SOLHANDISEP a tenu la buvette du marché en 2021. Les recettes étant redistribuées aux associations, il convient de leur verser une subvention de 230 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la subvention de Solhandisep.

## **12) Participation au feu d'artifice**

Madame le Maire fait part au conseil municipal, qu'il est demandé une participation financière de 2 500 euros pour l'organisation des feux d'artifice.

Suite à la réunion sur l'organisation du 19 avril, Monsieur Mossuz s'est engagé a demandé au conseil municipal si celui-ci est d'accord de participer à hauteur de 2 500 euros au feu d'artifice organisé le 14 juillet 2022.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le paiement des chapiteaux auprès de la commune de La Tour étant donné que les tables et bancs sont prêtés gracieusement par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **13) Achat d'un nouveau tracteur**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la décision de la commission aménagement et travaux.

Un appel offre a été fait pour l'achat d'un nouveau tracteur pour la commune.

Six entreprises ont répondu à cet appel.

L'entreprise qui remporte l'appel d'offre est ETS PONCET pour un montant de 135 600 euros TTC. Ce prix comprend le tracteur, la lame à neige, fourche et la saleuse avec une reprise de 22 000 euros TTC de l'ancien tracteur.

La commission a choisi selon un cahier des charges précis des besoins et caractéristiques.

De plus l'entreprise PONCET bénéficie d'un très bon service après-vente et la fabrication est française.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la décision de la commission aménagement et travaux
- Autorise Mme le Maire à signer

## **14) Divers**

- 1) Mme le maire informe le conseil d'un dispositif d'aide à l'aménagement du territoire, certains travaux réalisés par la commune pourront bénéficier de subvention (espace public, offre de santé, logement économique, logement touristique)
- 2) Il est demandé une aide pour Daniel les samedis de marché pour installer et ranger les tables. Il sera demandé que la remorque réfrigérée soit nettoyée par les exposants après chaque utilisation.

- 3) Mme le maire fait part de la demande de Deturche Camille qui souhaiterait louer la salle de cantine pour son anniversaire. Le conseil ne souhaite pas louer cette salle pour des raisons d'organisation.
- 4) Madame Cassasus souhaite que la réunion publique du CAUE programmé le 3 juin soit reportée.
- 5) Monsieur Gevaux fait part du fait qu'un géomètre pourrait faire des plans en 3 D (coupe, plan intérieur, plan des façades) pour le bâtiment de la fruitière. Cela permettra d'avoir un relevé en volumes. Ce relevé coûte environ 5 500 euros.
- 6) Mme le maire informe le conseil municipal de l'organisation de la cérémonie du 8 mai. Celle-ci est prévue à 11h.
- 7) Monsieur Layat informe le conseil municipal que des travaux, non demandés par la commune, sont réalisés sur la piste forestière du Môle par un particulier.
- 8) Le conseil municipal confirme sa décision de ne pas créer de piste VTT sur les sentiers PDIPR mais souhaite un balisage piéton.